



ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LA METHODOLOGIE DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES



Dans le cadre de reformes des finances publiques, une mission d'assistance technique sur la méthodologie du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) conformément au Manuel de Statistiques des Finances Publiques 2001/2014, à la Directive n° 05/11-UEAC-190-CM-22 du TOFE une mission de l'AFRITAC-Centre a séjourné à N'Djame-na au Tchad du 07 au 18 octobre 2019.

L'objectif de cette mission est :

- De poursuivre l'analyse des données source existantes, afin d'appuyer l'équipe Tchadienne du TOFE à la mise à jour de son système de production des statistiques des finances publiques, selon la Directive n°5 de la CEMAC ;
- De faire un suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de Juillet 2018, en particulier, la mise à jour des statistiques des finances publiques, ainsi qu'à la diffusion de celles-ci ;



- De faire un suivi de la mise en œuvre du plan d'action d'adoption de la Directive du TOFE CEMAC, et au cas échéant, de sa mise à jour ;
- De finaliser le projet du tableau institutionnel du secteur des administrations publiques, et lancer les travaux du recensement des données nécessaires pour l'extension du champ des statistiques des finances publiques, au-delà du sous-secteur de l'administration centrale budgétaire.



Le Tchad a transposé dans ses lois nationales toutes



les directives sous régionales CEMAC visant à harmoniser la gestion des finances publiques, dont la directive portant TOFE. Dans le cadre du développement des capacités, une méthodologie de travail a déjà été mise en place afin de faciliter la production régulière du TOFE. Elle repose sur un ensemble de fichiers Excel qui permet de codifier les données de la balance selon la nomenclature du MSFP 2014 et d'agrèger les données dans les tableaux du questionnaire SFP du FMI. La production des TOFE nouveau format a été entamée durant la dernière mission, et devait être poursuivie par l'équipe Tchadienne en charge de l'élaboration du TOFE pour l'ensemble des années 2012 à 2017.

Les activités réalisées par cette mission sont les suivantes :

- Revue de la maquette Excel de la classification entre les comptes du pays et ceux du MSFP 2001/2014 ;
- Appui sur le retraitement des données-source des statistiques de l'administration centrale budgétaire, telles que présentées en même temps dans la Balance Générale des Comptes du Trésor et dans les tableaux détaillés sous-jacents aux TOFE base caisse ;
- Elaboration d'une série des TOFE nouveau format de 2012-2018, sur base de la Balance Générale des Comptes du Trésor et des tableaux détaillés sous-jacents aux TOFE base caisse ;
- Suivi et mise à jour du projet Cde plan d'action d'adoption de la Directive du TOFE CEMAC ;
- Etat des lieux des données source des statistiques des sous-secteurs autres que l'administration centrale budgétaire.

M. Roland ATANGA FONGUE, CONSEILLER RESIDENT EN ADMINISTRATION FISCALE AUPRES DU MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET.



Le Fonds Monétaire International, dans le cadre de son assistance technique a dépêché Monsieur **Roland ATANGA FONGUE** en qualité de conseiller résident en Administration Fiscale auprès du Ministère des Finances et du Budget.

Monsieur **Roland ATANGA FONGUE** est chargé d'accompagner au quotidien le processus de modernisation structurelle et fonctionnelle des administrations en charge de la mobilisation des recettes(DGSJ et DGSDDI). Au plan pratique, il s'agit de mettre en œuvre les actions validées de façon bilatérale entre l'Etat tchadien et le FMI dans le cadre du Programme Revenu Mobilization Trust Fund (RMTF) notamment un renforcement stratégique, structurel et fonctionnel de ces deux administrations pourvoyeuses principales des recettes publiques.

Ces actions visent au plan quantitatif une mobilisation accrue des recettes publiques suivant des objectifs définis par le gouvernement.

En plus, la mission du conseiller résident en Administration

Fiscale auprès du Ministère des Finances et du Budget, porte sur le lancement de la stratégie actualisée de développement et de modernisation des Finances publiques 2020-2025. Il s'agit ici de travailler en synergie avec les acteurs internes et externes au démarrage réussi de cette stratégie, de créer les conditions de sa mise en œuvre réussie.

MISSION DES SERVICES DU FMI POUR LA CINQUIEME REVUE DU PROGRAMME FEC 2017-2020 PROGRAMME PROVISOIRE DES RENCONTRES AVEC LA MISSION DU 24 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2019

Une Mission du FMI séjournera du 24 octobre au 5 novembre 2019 au Tchad dans le cadre de la cinquième revue du programme FEC 2017-2020.

Cette mission échangera avec le comité technique de négociations avec les partenaires techniques et financiers sur les questions relatives à la Gestion des Finances Publiques (PFM). Il s'agit notamment :

- Renforcement de la DGE et de la DME (organisation, bâtiment, informatisation, etc.);
- Plan d'action TVA (exo, compte séquestre TVA, etc.);
- Innovations fiscales de la LFI 2020 ;
- Réduire les DAO, les arriérés intérieurs;
- la chaîne de la dépense : CIE, Code des marchés publics, Masse salariale, Gestion de la trésorerie. Elle travaillera aussi sur les réformes techniques et les repères structurels avec les ministères sectoriels.

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET
SECRETARIAT D'ETAT
DIRECTION GENERALE DU MINISTERE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES DES IMPOTS
DIRECTION DES ETUDES DE LA LEGISLATION
ET DU CONTENTIEUX
DIVISION DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES
N° 01 /MFB/SE/DGMD/GSI/DEL/DRFI/2019
N°Djaména, le **10 OCT 2019**

COMMUNIQUE OFFICIEL

En application des dispositions de l'article 25 de la Loi de Finances 2019 modifiant l'article 154 du Code Général des Impôts, et du Décret N°1607/MFB/2019 du 30 septembre 2019 portant création et fonctionnement d'un Comité Technique chargé d'examiner les demandes d'exonérations des droits, taxes et impôts directs et indirects, la Direction Générale des Services des Impôts exhorte tous les contribuables détenteurs de différents types de conventions ayant des incidences fiscales et douanières de se conformer avec les dispositions de la loi ci-dessus citée. Comme indique ladite loi, les contribuables ont jusqu'au **31 décembre 2019** pour introduire une demande de mise en conformité des conventions auprès du Comité Technique.

Passé ce délai, leurs conventions seront annulées de plein droit.

L'attache du prix au strict respect des dispositions contenues dans ce communiqué.

Le Directeur Général des Services des Impôts

HASSANE ADOUM MBODOU MBAMI
Ministre Général des Services des Impôts